

Qu'en est-il pour les adjoint(e)s ?

D'après le projet de monsieur Reiss

MAIS... COMMENT LIMITER LES ABUS DE POUVOIR DU DIRECTEUR ?

« Il sera dans son intérêt [du directeur] bien compris de s'en abstenir »

Leur pédagogie change

- Liberté pédagogique remise en cause
- Observatoire des bonnes pratiques pour « éradiquer les mauvais »
- Affectation sur une classe décidée par le directeur
- Projet pédagogique adopté EN conseil des maîtres et non plus PAR le conseil des maîtres
- Evaluations plus fréquentes
- Le directeur, au vu des résultats aux évaluations, a la responsabilité d'actionner le dispositif des PPRE

Leurs relations changent

- Les enseignants sont responsables de projets particuliers.
- Voix prépondérante du directeur (a un pouvoir d'arbitrage)
- Mise en concurrence des collègues
- Regroupement des temps partiels
- Le directeur dispose de prérogatives personnelles indépendamment de la hiérarchie.
- Le directeur « influe sur les motivations, les capacités et les conditions de travail des enseignants ».
- Le directeur « conseille » les adjoints pour l'ensemble de leurs pratiques.
- Positionnement hiérarchique
- Le directeur est un représentant de l'Etat dans l'école.
- Une liste de décisions immédiatement exécutable est à établir.

Analyse du SNUipp-FSU 67 à la lecture du rapport de monsieur Reiss « Quelle direction pour l'école du XXI^e siècle ? »

Leur métier change radicalement

- Affectation dans les classes
- Départ en formation continue à l'initiative du directeur
- « Professionnalisation de l'accompagnement éducatif » : les enseignants seront-ils contraints d'y participer ?
- Echanges de service entre 1^{er} et 2nd degrés
- Affectation des enseignants sur un groupement et non sur une école
- Enseignants nommés pour la durée du projet, soit 3 à 5 ans (obligation de rester)
- Enseignants recrutés sur profil
- Evaluation « sur les résultats des élèves plutôt que sur le talent des enseignants »
- 1 semaine de formation continue par an hors temps en présence des élèves

Adjoints

Leur carrière change

- Fin du mouvement au barème
- L'IEN prend avis du directeur avant l'inspection
- Fin de la notation
- Il ne faut pas envoyer les débutants dans les écoles difficiles : ce seront donc les enseignants les plus aguerris ?

